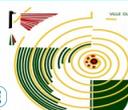


BULLETIN D'INFORMATION « LUTTE CONTRE LES SARGASSES » SUIVI DES COMMUNES DU NORD ATLANTIQUE

Bulletin d'informations n° 4 – 18 janvier 2019



Tous les acteurs maintiennent leur mobilisation contre le phénomène des sargasses



Bilan 2018

Actions opérationnelles :

- **Location directe d'engins par l'État pour assister les villes** dans le ramassage des sargasses (environ de 5M€ / 3 mois).
- **Prise en charge des factures de ramassage** des villes à hauteur de 80 % par l'État.
- **Achat de moyens nautiques de ramassage** co-financés par l'Etat (205 000 €). Le lougarou 1 est arrivé au Robert, le deuxième sera prochainement commandé. Un truxor a été livré au Marigot.
- **Recrutement de 48 personnes, pour ramasser sur les sites inaccessibles aux engins**, par le biais de chantiers d'insertion co-financés par l'État (565 000 €), la CTM et CAP Nord.
- **Financement de 3 barrages anti sargasses** : Robert - Pointe Hyacinthe et Pontaléry et Trinité - Cosmy (101 692,26 €)
- **Création d'une cellule opérationnelle** en sous-préfecture pour déterminer chaque semaine les lieux d'intervention des équipes de ramassage.
- **Pose de 6 caméras** sur les différents sites impactés pour anticiper les échouages.
- **Signature des « volets sargasses »** des plans communaux de sauvegarde le 20 septembre 2018 (plans sargasses)



Mesures sanitaires :

- **7 capteurs installés** dans les communes du Marigot, de Sainte Marie, de Trinité et du Robert
- **1 relevé quotidien** des capteurs transmis aux mairies, accessibles aussi sur les sites :
<https://www.martinique.ars.sante.fr/point-journalier-sur-les-mesures-dhydrogene-sulfure>
<http://www.madininair.fr/Mesures-du-reseau-Sargasses>
- **55 médecins sentinelles** mesurent l'impact au niveau de la population.

Perspectives 2019

① Mobilisation des communes :

Le préfet de la Martinique a demandé aux maires, le 15 janvier, d'activer leur plan sargasses, objectifs :

- définir les modalités d'intervention communale dans les 48h,
- prendre les mesures réglementaires qui s'imposent
- informer la population des actions entreprises et de l'évolution de la situation.

② Maintien de l'aide de l'État :

Un plan d'équipement de 1,4 millions d'euros de matériel au profit des communes du Nord sera mis en œuvre.

③ Intensification du ramassage manuel :

En mars 2019, l'objectif sera d'augmenter le personnel des chantiers d'insertion.



④ Pose de nouveaux barrages :

Pose de 6 barrages supplémentaires au Robert (marché municipal co-financé par la CTM et l'Etat)

Repositionnement des barrages existants en fonction des constats



⑤ Poursuite des études et création d'outils d'anticipation :

Consolidation des recherches de l'ADEME pour trouver des solutions encore plus efficaces.

- Lancement d'une étude au CHUM sur les effets des sargasses à long terme.
- Réalisation d'un bulletin de prévision par Météo France afin d'anticiper les arrivages de sargasses
- Implantation d'un nouveau capteur Mobile au Robert (Pontaléry), pour rappel, ci-après le tableau d'interprétation des mesures

Interprétation des mesures de H ₂ S et recommandations			
Code couleur	H ₂ S mesuré (24h)	Interprétation sanitaire	Recommandations à la population
Vert	< 0,03 ppm	Le H ₂ S n'a pas été mis en évidence avec les moyens de mesure	
Vert	0,03 à 0,07ppm	Les niveaux de H ₂ S relevés peuvent entraîner des gênes olfactives mais il n'est pas attendu d'effet sanitaire	
Jaune	0,07 à 1 ppm	Les niveaux de H ₂ S relevés peuvent entrainer des gênes respiratoires chez les personnes sensibles et vulnérables.	La population est invitée à suivre les informations diffusées sur les échouages d'algues et à consulter régulièrement les niveaux de concentrations d'hydrogène sulfuré (H ₂ S) disponibles sur les sites de l'ARS et de Madininair. Dès la perception d'odeurs, les personnes vulnérables sont invitées à se tenir éloignées des zones de décomposition des algues et à éviter d'être sous le vent des émissions des gaz.
Orange	1 à 5 ppm	L'apparition de symptômes type maux de tête, irritations oculaires, irritations de la gorge est probable dans la population générale. Les personnes sensibles et vulnérables peuvent présenter une gêne et des signes plus importants à ces niveaux	La population est invitée à se tenir éloignée des zones de décomposition des algues. Adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien si vous présentez les symptômes suivants: les yeux ou la gorge qui piquent, des larmoiements, des maux de tête, une difficulté respiratoire, de la toux, des démangeaisons des vomissements des vertiges. Il est conseillé aux personnes vulnérables de ne pas séjourner sous le vent des émissions de gaz et d'éviter l'exposition aux autres substances irritantes ou allergisantes en air intérieur (fumée de tabac, ...)
Rouge	> 5ppm	L'apparition de symptômes type maux de tête, irritations oculaires, irritations de la gorge est probable au sein de l'ensemble de la population. Les personnes sensibles et vulnérables peuvent présenter une gêne et des signes plus importants à ces niveaux.	Il est conseillé à l'ensemble de la population de se tenir éloigné des zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz. Adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien si vous présentez les symptômes suivants: les yeux ou la gorge qui piquent, des larmoiements, des maux de tête, une difficulté respiratoire, de la toux, des démangeaisons des vomissements des vertiges. Eventuellement, contactez le Centre 15. Les personnes vulnérables sont invitées à consulter leur médecin pour adapter ces recommandations à leur cas particulier.



Vos Interlocuteurs

ARS : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr
DEAL : deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr
ADEME : ademe.martinique@ademe.fr
Sous-préfecture de Trinité : sous-prefecture-de-trinite@martinique.pref.gouv.fr

Commune du Marigot : ville@marigot.com
Commune Robert : contact@ville-robert.fr
Commune Sainte-Marie : cabinet@ville-saintemarie.fr
Commune La Trinité : mairie@ville-trinite.mq
CAP NORD : dgs@capnordmartinique.fr

Rédaction : sous-préfecture de La Trinité